

ALGERIA



الجزائر

Permanent Mission of Algeria
to the United Nations

بعثة الجزائر الدائمة
لدى الأمم المتحدة

DECLARATION

**DE
S.E. M. DJAMEL MOKTEFI,
REPRESENTANT PERMANENT ADJOINT
DEVANT**

**LA V^{EME} REUNION BIENNALE DES ETATS SUR LA
MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION
POUR PREVENIR, COMBATTRE ET ELIMINER LE
COMMERCE ILLICITE DES ARMES LEGERES ET DE
PETIT CALIBRE SOUS TOUS SES ASPECTS**

**SUR LA QUESTION DE LA COOPERATION
ET ASSISTANCE INTERNATIONALES**

New York, le 18 juin 2014

Monsieur le Président,

En premier lieu, la délégation algérienne s'associe à la déclaration présentée au nom du Mouvement des non-alignés par le distingué représentant de l'Indonésie.

Permettez-moi dans le cadre du débat sur la question de la coopération et assistance internationales à l'ordre du jour de cette Vème Réunion Biennale des Etats de mettre l'accent en particulier sur l'importance de l'assistance et de la coopération internationales au profit des pays en développement. En effet, ce type d'action constitue une condition sine qua non pour la mise en œuvre complète et effective du Programme d'Action en vue de Prévenir, Combattre et Eliminer le Commerce Illicite des Armes Légères et de Petit Calibre sous Tous ses Aspects et de l'Instrument International de Traçage des armes légères et de petit calibre.

L'examen des rapports nationaux des Etats en développement montre à quel point les besoins sont grands et multiples dans ce domaine. C'est ainsi qu'on peut relever des demandes d'assistance portant, entre autres, sur la gestion des stocks d'armes, la sécurité physique des lieux de stockage des armes, la destruction des armes, le traçage, le marquage, l'établissement du Registre national, la saisie des armes et le courtage.

Ma délégation considère, à cet égard, qu'il est nécessaire que la coopération et l'assistance répondent à des besoins réels exprimés par les Etats récipiendaires dans le cadre de programmes nationaux et qu'elles soient inconditionnelles, non-discriminatoires et durables.

Plus spécifiquement, l'Algérie estime que les activités de formation, le renforcement des capacités nationales, la mobilisation des ressources financières et la fourniture d'équipements constituent, en particulier, un segment important de la coopération et de l'assistance internationales.

En outre, la mise en place de mécanismes destinés à accroître l'efficacité de la coopération et de l'assistance internationales demeure un aspect déterminant dans l'application du Programme d'action et de l'Instrument International de Traçage.

Monsieur le Président,

Face à la dégradation de la situation sécuritaire dans certains pays voisins, l'Algérie avait alerté la communauté internationale sur les risques liés à la prolifération incontrôlée des armes dans la région d'Afrique du Nord et du Sahel et leur récupération par les groupes terroristes et les réseaux de la contrebande. Cette situation constitue une grave menace pour la paix, la sécurité, la stabilité et le développement durable des pays de la région, engendrant également des conséquences graves sur les plans humanitaire et socio-économique.

La situation préoccupante qui prévaut actuellement dans la région du Sahel requiert, par conséquent, une assistance conséquente de la part des pays développés et des organisations internationales concernées pour renforcer les capacités des pays de la sous-région à lutter contre le commerce et le transfert illicites des armes.

L'autre volet revêtant une importance capitale, et qui requiert l'intensification de la coopération internationale et l'harmonisation des efforts internationaux afin d'y faire face, concerne le paiement de rançons aux groupes terroristes, notamment en Afrique, qui est devenu un moyen de financement pour l'acquisition d'armes illicites et commettre des actes terroristes.

Cette situation a, également, mis en évidence les liens étroits qui existent entre le terrorisme, la criminalité organisée, le trafic de drogues et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, rendant la coopération aux plans sous régional, régional et international une nécessité impérieuse pour les combattre efficacement.

L'Algérie, qui se trouve directement affectée par ces activités criminelles, ne cesse de déployer tous les efforts possibles pour faire face, notamment au niveau de ses frontières, au trafic des armes organisé par des réseaux transfrontaliers qui alimente, entre autres, le terrorisme dans la région.

Monsieur le Président,

Comme cela est indiqué dans le Programme d'Action des Nations Unies, la coopération régionale et sous-régionale sont essentielles pour assurer un contrôle effectif des frontières et parvenir à éradiquer le commerce illicite des armes légères.

C'est dans ce cadre que l'Algérie a inscrit ses actions de coopération et d'assistance en participant à toutes les initiatives prises aux niveaux africain et arabe. C'est ainsi que mon pays a participé, financièrement et politiquement, à des opérations de désarmement, de démobilisation et de réinsertion lancés dans certains pays africains. De même, l'Algérie a conclu des accords de coopération touchant directement ou indirectement le trafic illicite des armes de tous types.

Dans ses relations avec ses partenaires, l'Algérie valorise aussi le partage de l'information et l'échange d'expertise et répond aux demandes d'information qu'elle reçoit par le biais d'Interpol ou dans le cadre de la mise en œuvre des accords bilatéraux d'assistance et d'entraide judiciaires.

L'Algérie s'est engagée, en outre, avec les pays du Sahel dans des actions de coopération sécuritaire et dans des programmes d'assistance technique. Pour permettre à ces pays de développer leurs capacités administratives, techniques et opérationnelles en la matière, mon pays contribue à la formation d'experts dans ses instituts spécialisés et la fourniture d'équipements spécialisés permettant d'exercer un contrôle strict et effectif sur les armes, et de prévenir leurs transferts illicites.

Enfin, ma délégation voudrait rappeler que le Mouvement des Non-alignés a présenté un document de travail pertinent comportant des propositions concrètes spécifiques visant au renforcement de la coopération et de l'assistance internationales. Ma délégation estime que ces propositions substantielles devraient être pleinement reflétées dans le document final de la présente Réunion Biennale.

Je vous remercie pour votre aimable attention.